



N°2025-27

DECISION DU MAIRE

Objet : Avenant n°1 au lot n°2 du marché de rénovation énergétique de l'école du bourg

Le Maire de la Commune de MOUGUERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article R.2194-8 relatif aux modifications de faibles montants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2025 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés publics de travaux de restauration de l'église du bourg, ainsi que toute modification lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que le lot n°02 VRD avec l'entreprise OYHAMBURU, était conclu pour un montant de 99 587.28 € HT ; qu'il est proposé un avenant de 6 022,60 € HT correspondant, en plus-value, à des poses de drains supplémentaires afin de pérenniser la plateforme si les modulaires devaient rester plus longtemps ; que le nouveau montant du lot n°02, avenant n°1 compris, est fixé à 105 609.88 € HT, soit une hausse de 6.05 %.

DECIDE

- **Article 1 :** De conclure un avenant n°1 ci-annexé, au lot n°2 du marché de rénovation énergétique de l'école du bourg, avec l'entreprise OYHAMBURU, en majorant celui-ci de 6 022.60 € HT (soit une hausse de 6.05 %), et rappelle qu'après avenant n°1 le nouveau montant du lot n°2 est de 105 609.88 € HT.
- **Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain conseil municipal.
- **Article 3 :** La présente décision sera publiée, portée au registre des actes et une ampliation sera transmise au Sous-Préfet pour l'arrondissement de Bayonne au titre du contrôle de légalité.
- **Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.
- **Article 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Mouguerre, le 06 août 2025

Le Maire de Mouguerre
Roland HIRIGOYEN

